



DECLARATION PRELIMINAIRE

CGT PJJ Grand-Ouest

Formation Spécialisée SSCT

Direction inter-régional du 8 octobre 2026

2026

Mesdames et Messieurs les membres de la formation spécialisée ; Madame la Présidente,

A l'heure où la jeunesse est dans la rue pour réclamer des moyens adaptés pour l'école et des conditions décentes d'apprentissage, le gouvernement se trompe de réponse.

Les jeunes réclament de la justice sociale et des perspectives d'avenir, pas des matraques et des grenades.

Le pouvoir de l'Etat plutôt que d'assumer ses manquements et son incurie, ne leur oppose que le rapport de force et leur intime de se taire en agitant la répression policière et judiciaire de façon totalement disproportionnée.

Quand la jeunesse crie son désarroi, et utilise des moyens bruyants on la met en garde à vue avec des motifs souvent illégitimes.

Quand elle réclame du soutien et que sa parole est bafouée, elle n'a plus que la colère pour se faire entendre et on la sanctionne.

Ces réponses sont contraires aux principes qui ont fondé la spécificité de la justice des mineurs. On entend déjà dans les bouches fétides des plus réactionnaires qu'il faudrait retirer l'excuse de minorité aux brûleurs de poubelles. Rappelons-nous quand même que c'est au sortir de la guerre que le Conseil de la Résistance a accordé le plus de valeur à la jeunesse. Depuis les dernières décennies la Justice des mineurs ne fait que se dégrader en assistance éducative, et se durcir au pénal, et l'on voudrait nous faire croire qu'ils en sont les premiers responsables.

La haine contre la jeunesse monte en France à chaque période de tension, comme si tous les maux de la société étaient dans les mains de ces « barbares » pour faire oublier que les décisionnaires n'assument pas leurs responsabilités.

Il en va d'ailleurs de même concernant les minorités, les exclus, les plus vulnérables, et les femmes comme derniers boucs émissaires, en l'occurrence ici, les mères, qui ne contrôlent par leurs enfants.

La CGTPJJ grand-Ouest proclame haut et fort que chaque enfant a droit à une chance, a droit à être entendu, a droit à être éduquer, soigné, et a droit à un avenir équitable.

Ce n'est pas parce que **la PJJ n'est pas assez riche d'agents pour le faire**, qu'elle doit maintenant servir d'outil médiatique de répression à travers les chiffres des déferrements et des procédures comme si cela était la solution aux problèmes, alors qu'elle n'a déjà plus les moyens d'effectuer ses missions.

Madame la présidente, un peu de retenue quant à la pression mise sur les services, de grâce !